

Ce formulaire doit obligatoirement être renvoyé avec votre commande officielle afin qu'elle soit prise en compte.

FORMULAIRE DE COMMANDE 2021

Renouvellement de l'archivage d'un dossier technique
(Appareil non-électrique de catégorie 2)
conformément à l'Article 13 1) b) ii) de la directive 2014/34/UE

N° de commande : _____ **Date** : _____
Mme Melle M Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____ Service : _____
Adresse E-mail (obligatoire) : _____
Société / Organisme : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ **Ville** : _____
NAF/APE : _____ **N° TVA (obligatoire)** : _____
Téléphone : _____ **Portable** : _____

Montant HT de la prestation pour un archivage de 10 ans et par dossier : 680 € H.T.

Pour la France, la T.V.A. s'applique en sus au taux légal en vigueur.
N°TVA : FR 73 381 984 921

L'appareil ne doit avoir subi aucune modification et le constructeur doit s'assurer que les normes appliquées lors de l'enregistrement initial sont toujours en vigueur, ou que l'appareil n'est pas impacté par des modifications majeures apportées par les nouvelles normes. Dans le cas contraire, l'appareil doit faire l'objet d'un nouveau dépôt de dossier.

Rappel : Votre demande devra être adressée par email et contenir hormis ce formulaire de commande, une commande officielle, le formulaire technique, un virement bancaire (coordonnées bancaires jointes) de 816 € TTC à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Ineris (680 € Hors France).

A envoyer à : emeline.vasset@ineris.fr

Un lien informatique pour le dépôt de votre demande pourra vous être transmis sur demande.

Cachet Signature

Adresse de facturation (si différente)

FORMULAIRE TECHNIQUE

Appareil destiné à être utilisé en atmosphères explosibles
Directive 2014/34/UE

**N° d'enregistrement :
du dossier initial**

Date de fin de validité :

Les termes techniques sont à indiquer en français, anglais et allemand.

Appareil/Equipment/Gerät

.....

.....

Type(s)/Type(s)/Typ(en)

.....

.....

Dépositaire (votre société) /Applicant/Antragsteller :

.....

.....

**Référence de la documentation technique / The technical documentation referenced/
Die besagt technische Dokumentation :**

.....

.....

Marquage/Marking/ Kennzeichnung :

Groupe	II	<input type="text"/>			I	<input type="text"/>						
Catégorie	2	<input type="text"/>			M2	<input type="text"/>	T150°C	<input type="text"/>	T 450°C	<input type="text"/>		
Groupe d'ATEX	G	<input type="text"/>	D	<input type="text"/>	GD	<input type="text"/>						
Nature d'ATEX	IIA	<input type="text"/>	IIB	<input type="text"/>	IIC	<input type="text"/>	IIIA	<input type="text"/>	IIIB	<input type="text"/>	IIIC	<input type="text"/>
Si G : Classe de température	T6	<input type="text"/>	T5	<input type="text"/>	T4	<input type="text"/>	T3	<input type="text"/>	T2	<input type="text"/>	T1	<input type="text"/>
Si D : Température surface	T	<input type="text"/>	°C									
T°C fluide*		<input type="text"/>										
Température ambiante*		<input type="text"/>										
Marquage complémentaire imposé par les normes *		<input type="text"/>										

* si concerné

Date.....
Nom du responsable technique
.....
Tampon de votre Société

Formulaire à retourner à : emeline.vasset@ineris.fr

Conditions générales : archivage d'un dossier technique (Appareil non-électrique de catégorie 2) conformément à l'article 13 1) b) ii) de la directive 2014/34/UE

1 OBJET ET CONTEXTE

La prestation suivante est établie pour l'archivage d'un dossier technique (Appareil non-électrique de catégorie 2) conformément à l'article 13 1) b) ii) de la directive 2014/34/UE. Le contenu du dossier technique est défini à l'Annexe VIII (voir extrait en pièce jointe).

2 CONTENU TECHNIQUE ET NATURE DE LA PRESTATION

Notre prestation comprend :

- L'archivage du dossier technique déposé par le demandeur à l'INERIS pour une durée de 10 ans
- L'établissement d'un accusé de réception de dépôt de dossier.

L'Ineris ne prendra pas connaissance du contenu de ce dossier ni ne l'examinera.

Le contenu du dossier à déposer auprès d'un organisme notifié pour un appareil non-électrique de catégorie 2 utilisable dans les zones 1 et/ou 21, est mentionné dans l'annexe VIII de la directive 2014/34/UE (voir extrait en pièce jointe) et rappelé ci-dessous :

- marquage
- notice descriptive du matériel
- plans
- descriptifs des composants (y compris certificats si nécessaires)
- notice d'instruction (selon l'annexe II de la directive 2014/34/UE)
- analyse des risques montrant la conformité de l'appareil aux exigences essentielles de la directive (exemple donné dans la norme EN ISO 80079-36).

Deux appareils de conceptions différentes, feront l'objet de deux dossiers différents, **tandis** que plusieurs appareils de conception identique mais de dimensions différentes représentent une même gamme et feront donc l'objet d'un seul dossier.

Toute modification technique de l'appareil entraînera le dépôt d'un nouveau dossier, il n'y a pas d'avenant à un dépôt de dossier.

3 CONDITIONS D'EXECUTION

3.1 Réception de votre dossier

Le dossier doit nous parvenir, en français ou anglais :

- Au format numérique : **Fichier PDF unique contenant l'intégralité du dossier technique**

Pour éviter toute ambiguïté, le terme « ATEX » dans la référence de votre dossier est à proscrire. Dans le mois suivant la réception de l'ensemble, **formulaire de commande, commande officielle, formulaire technique, dossier technique au format PDF et virement bancaire**, nous vous adresserons l'accusé de réception de dépôt de dossier ainsi qu'une facture acquittée.

3.2 Conservation du dossier

L'INERIS conservera le dossier technique pendant 10 ans (la date de l'accusé de réception faisant foi). Au-delà de cette période le dossier sera détruit. Si vous souhaitez poursuivre la conservation de ce dossier, il vous appartiendra de nous avertir par courrier trois mois avant la date de destruction.

Extrait de la directive 2014/34/UE

ANNEXE VIII

MODULE A: CONTRÔLE INTERNE DE FABRICATION

1. Le contrôle interne de la production est la procédure d'évaluation de la conformité par laquelle le fabricant remplit les obligations définies aux points 2, 3 et 4, et assure et déclare sous sa seule responsabilité que les produits concernés satisfont aux exigences de la présente directive qui leur sont applicables.

2. Documentation technique

Le fabricant établit la documentation technique. La documentation permet l'évaluation du produit du point de vue de sa conformité aux exigences pertinentes et inclut une analyse et une évaluation adéquates du ou des risques.

La documentation technique précise les exigences applicables et couvre, dans la mesure nécessaire à l'évaluation, à la conception, à la fabrication et au fonctionnement du produit.

La documentation technique comprend au moins les éléments suivants :

- a) une description générale du produit ;
- b) des dessins de la conception et de la fabrication ainsi que des schémas des composants, des sous-ensembles, des circuits, etc. ;
- c) les descriptions et explications nécessaires pour comprendre lesdits dessins et schémas ainsi que le fonctionnement du produit ;
- d) une liste des normes harmonisées, appliquées entièrement ou en partie, dont les références ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et, lorsque ces normes harmonisées n'ont pas été appliquées, la description des solutions adoptées pour satisfaire aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la présente directive, y compris une liste des autres spécifications techniques pertinentes appliquées. Dans le cas où des normes harmonisées ont été appliquées en partie, la documentation technique précise les parties appliquées ;
- e) les résultats des calculs de conception, des contrôles effectués, etc. ; et
- f) les rapports d'essais.

3. Fabrication

Le fabricant prend toutes les mesures nécessaires pour que le procédé de fabrication et le suivi de celui-ci assurent la conformité des produits fabriqués à la documentation technique visée au point 2 et aux exigences de la présente directive qui leur sont applicables.

4. Marquage CE, déclaration UE de conformité et attestation de conformité

4.1. Le fabricant appose le marquage CE sur chaque produit individuel autre qu'un composant qui est conforme aux exigences applicables de la présente directive.

4.2. Le fabricant établit une déclaration UE de conformité écrite concernant un modèle de produit, autre qu'un composant, et la tient, accompagnée de la documentation technique, à la disposition des autorités nationales pendant une durée de dix ans à partir du moment où le produit, autre qu'un composant, a été mis sur le marché. La déclaration UE de conformité précise ce modèle de produit, pour lequel elle a été établie.

Une copie de la déclaration UE de conformité est jointe à chaque produit, autre qu'un composant.

4.3. Le fabricant établit une attestation écrite de conformité concernant chaque modèle de composant et la tient, accompagnée de la documentation technique, à la disposition des autorités nationales pendant dix ans à partir du moment où le composant a été mis sur le marché. L'attestation de conformité précise le composant pour lequel elle a été établie. Une copie de l'attestation de conformité est jointe à chaque composant.

5. Mandataire

Les obligations du fabricant énoncées au point 4 peuvent être remplies par son mandataire, en son nom et sous sa responsabilité, pour autant qu'elles soient spécifiées dans le mandat.

Virement bancaire à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Ineris **DRFIP PARIS** à notre numéro de compte 00001000334 ouvert au nom de l'Ineris

*TRESOR PUBLIC - Account owner INERIS
International Bank Account Number FR76 1007 1750 0000 0010 0033 448
Bank Identifier Code / SWIFT address TRPUFRP1*

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	75000	00001000334	48	TPPARIS RGF			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000	0010	0033	448	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

AC INERIS

Le nom de la Banque / Name of the company's bank: TRESOR PUBLIC
 Le nom ou le numéro de l'agence / Name or number of agency: DRFIP PARIS
 Le code bancaire / Bank code :
 Le code BIC / SWIFT / BIC or SWIFT code : TRPUFRP1
 L'adresse de l'agence bancaire / Bank's (agency) address : 94 rue Réaumur 75104 PARIS Cedex 02
 Pays / Country : FRANCE

Le nom du bénéficiaire / Account holder name : AGENT COMPTABLE DE L'INERIS
 Numéro de compte du bénéficiaire / Account number : FR76 1007 1750 0000 0010 0033 448
 L'adresse du bénéficiaire / Account holder address :
 Parc Technologique ALATA
 BP n° 2
 60550 Verneuil-en-Halatte
 Pays / Country : France
 European intra-community VAT number: FR73381984921